



## AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES FETE DES JARDINS SENSIBLES NATURELS

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public de Montauger en vue d'une exploitation économique.

**Objet** : Le Département de l'Essonne organise la fête des jardins afin d'animer le site, et favoriser la venue d'artisans locaux, cet événement est programmé le 9 avril 2022 sur le domaine de Montauger, Côte de Montauger à Lisses (91).

Contexte : La consultation porte sur la mise à disposition de :

- 6 stands dont les dimensions sont de 3 mètres sur 3
  - 4 stands seront dédiés au besoin des services départementaux.
- Les stands ne seront pas raccordés à l'électricité

### **Cadre juridique :**

L'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publics impose pour toute exploitation économique du domaine public « une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public départemental se formalisera par la rédaction d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT), et fera l'objet du paiement d'une redevance.

### **Description de l'emplacement :**

Les stands seront mis à disposition dans la cour du domaine de Montauger à Lisses. L'appel à candidature est ouvert aux artisans, commerçants pouvant justifier l'exercice d'une activité, et proposé à la vente des articles, produits en rapport avec l'esprit artisanal.

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos, descriptif de l'activité), afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente.

La participation à cet évènement implique l'acceptation du règlement intérieur, et de toutes autres dispositions qui pourraient être imposées par les circonstances pour la sécurité du public ou des lieux.

L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant qui contreviendrait au règlement.

Le stand proposé est vide de tout matériel d'exploitation.

Une redevance sera appelée en application des tarifs fixés par délibération de la commission permanente du 2 juillet 2018, à savoir 2 euros par m<sup>2</sup> et par jour, soit 18 euros par jour pour un stand.

Les horaires d'ouverture et fermeture seront précisés ultérieurement

### **Dossier de candidature**

La Demande d'occupation et le dossier de candidature sont à retourner à l'adresse suivante ;

[patrimoine@cd-essonne.fr](mailto:patrimoine@cd-essonne.fr)

**Dépôt des candidatures jusqu'au 29 Mars 2022 12h00 au plus tard**

### **Critères d'évaluation :**

- Dossier de candidature complet
- L'originalité des produits et leur authenticité
- La présentation et l'aspect festif du projet du stand.

**A la clôture de la consultation, les candidats se verront notifier les suites données à leur candidature**